

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la Sous-direction des affaires juridiques du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition et régulièrement actualisées des données chiffrées et des séries longues statistiques sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Sites thématiques → Études et statistiques → Les études et statistiques du ministère de la Culture → Statistiques culturelles

Directeur de la publication : Loup Wolff

Responsables de la publication : Edwige Millery, Laure Turner

Rédactrices :

Stéphanie Molinero, Léa Tholozan

Fabrication : Transfaire, 04250 Turriers

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Création artistique et diffusion

Arts visuels	4
Danse	12
Spectacles musicaux	18

Arts visuels

Les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin...), la photographie, l'art vidéo, les performances artistiques et les arts appliqués comme le design, le graphisme, les métiers d'art et de la mode forment un ensemble regroupé sous la bannière des arts visuels. Soutenus par le ministère de la Culture au titre de la création et de la diffusion, les arts visuels rassemblent plusieurs professions culturelles : artistes plasticiens, photographes, graphistes, designers, décorateurs, stylistes, artisans d'art. Au total, ils étaient 211 000 à déclarer exercer une profession des arts visuels et des métiers d'art à titre principal en 2017. Les effectifs sont en progression (+ 7 % en 2016 et 2017), en particulier parmi les artistes plasticiens et les concepteurs et assistants des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

11 000 étudiants dans les écoles nationales supérieures d'art et 3 300 diplômés en 2017

En 2018-2019, les 44 écoles nationales supérieures d'arts plastiques et d'arts appliqués sous la tutelle du ministère de la Culture ont accueilli et formé 11 000 étudiants, dont 66 % de femmes. Ces 44 écoles proposent des enseignements en arts décoratifs (comme l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris), beaux-arts, design (comme l'École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne par exemple), photographie (École nationale supérieure de la photographie d'Arles), médias et communication (Studio national de Fresnoy), ou encore création industrielle (École nationale de la création industrielle). Cette même année universitaire, 86 établissements privés dans le domaine des arts plastiques et des arts appliqués comptaient 11 500 élèves dont 71 % de femmes (tableaux 1 et 2, fiche Enseignement supérieur Culture).

Une insertion professionnelle parfois longue et des statuts d'emploi plus souvent précaires

Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur Culture, celle des jeunes diplômés des arts plastiques est parfois plus longue que pour les diplômés d'autres filières artistiques. 74 % d'entre eux sont en activité dans le champ de leur diplôme trois ans après l'obtention de celui-ci, contre 90 % des jeunes architectes et 89 % des diplômés du spectacle vivant. 12 % d'entre eux n'ont pas obtenu d'emploi au bout de trois ans, contre 5 % de l'ensemble des diplômés en 2015 de l'enseignement supérieur Culture, et 17 % ont mis entre un à trois ans à trouver un emploi, contre 11 % de l'ensemble des diplômés. Parmi les obstacles rencontrés pour trouver un emploi, le manque de réseau professionnel et une formation insuffisante ou non adaptée sont particulièrement cités par les diplômés d'arts plastiques par rapport aux étudiants d'autres formations culturelles.

En termes de statut d'emploi, les diplômés des arts visuels bénéficient moins souvent de conditions d'emploi stables : près de la moitié exercent leur activité sous statut indépendant trois ans après l'obtention de leur diplôme. C'est presque deux fois plus que pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (fiche Enseignement supérieur Culture).

Les secteurs des arts visuels emploient 80 % de non-salariés.

Le statut de non-salarié est très largement majoritaire au sein des secteurs des arts visuels. La création du statut d'auto-entrepreneur en 2008, remplacé par celui de micro-entrepreneur en 2014,

a fortement accéléré l'augmentation de cette population. En effet, les effectifs non salariés des arts visuels ont plus que doublé entre 2007 et 2010 puis plus que triplé entre 2007 et 2016, passant de 17 700 à 57 500 (graphique 4, fiche Emploi).

Centre national des arts plastiques : plus d'un million d'euros pour soutenir la création artistique

Le Centre national des arts plastiques gère un ensemble de dispositifs qui contribuent au financement de projet d'artistes, de photographes documentaires, soutiennent les activités des restaurateurs d'œuvres d'art, des théoriciens et des critiques d'art, et aident des structures privées (galeries d'art, maisons d'édition et maisons de production) à agir en faveur de la création contemporaine. En 2018, 587 demandes de soutien ont été effectuées auprès de cet organisme et 240 ont été reçues favorablement. 24 % de ces aides bénéficient aux éditeurs (édition imprimée ou numérique dans le domaine de l'art contemporain) et 22 % aux sociétés de production (développement et postproduction de nouvelles cinématographiques) (graphique 1).

Des acquisitions nationales en hausse

Créés en 1982 pour répondre au double objectif de démocratisation de l'accès à la culture par la diffusion d'œuvres sur l'ensemble du territoire et de modernisation des politiques publiques d'achat en matière d'art contemporain, les fonds régionaux d'art contemporain sont devenus un élément clé des politiques de décentralisation culturelle. Œuvrant en lien étroit avec les acteurs artistiques locaux (écoles d'art, associations engagées dans la diffusion et la production artistique, centres d'art), les fonds régionaux d'art contemporain sont devenus, en près de quatre décennies, l'un des principaux animateurs des réseaux d'art contemporain en région. Leurs collections rassemblent aujourd'hui plus de 30 000 œuvres de 5 700 artistes français et étrangers.

En 2018, l'ensemble des 23 fonds régionaux d'art contemporain ont acquis 1 310 œuvres auprès de 418 artistes différents pour un montant de près de 3,9 millions d'euros. Le nombre d'œuvres acquises par les Frac a augmenté de 47 % cette année-là, ce malgré un budget d'acquisition en léger recul par rapport à 2017 (- 3 %) (graphique 2).

En 2018, le Centre national des arts plastiques (Cnap) a consacré 1,7 million à l'enrichissement du Fonds national d'art contemporain dont il a la garde, avec l'acquisition de 654 œuvres de 116 artistes différents dont 62 acquis pour la première fois. En dépit d'un budget en légère baisse, le nombre d'œuvres acquises cette année-là a plus que doublé par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement due au nombre d'œuvres des arts décoratifs, métiers d'art et création industrielle qui a été multiplié par 4,5, sans que le budget consacré à cette commission n'augmente significativement par ailleurs. Après une année 2017 particulièrement exceptionnelle pour l'acquisition d'œuvres photographiques, le budget consacré à ces acquisitions a progressé de 47 % en 2018. Enfin, les œuvres des arts plastiques restent principales dans la politique d'acquisition du Cnap et concentrent 60 % du budget des acquisitions pour 123 œuvres achetées, soit 31 de plus que l'année précédente (graphique 3).

Baisse de la diffusion des œuvres de la collection nationale : plus de 1 600 œuvres prêtées ou déposées en 2018

Afin de valoriser et promouvoir la collection du Cnap auprès des publics, les œuvres sont prêtées et déposées dans des musées, des administrations, des Frac, des centres d'art, des centres culturels, des fondations ou encore des associations culturelles. En 2018, 208 expositions en France et à l'étranger ont présenté une ou plusieurs œuvres du Cnap (soit 1 181 œuvres au total). Par ailleurs, 43 services de l'administration et de musées français ainsi que 3 ambassades françaises à l'étranger ont sollicité un total de 442 œuvres pour un dépôt. Au total, 1 623 œuvres ont été prêtées ou déposées par le Cnap soit un tiers de moins que l'année précédente.

La fréquentation des fonds régionaux d'art contemporain est en baisse et celle des centres d'art continue sa progression

En 2018, les fonds régionaux d'art contemporain (Frac) ont accueilli près de 1,3 million de visiteurs, un chiffre en baisse (- 8 %) depuis 2016 (graphique 4). À l'inverse, le nombre de visites dans les centres d'art augmente avec plus d'1 million de visiteurs, soit 16 % de plus que deux ans auparavant.

Le Frac de Midi-Pyrénées reste le plus visité avec plus de 300 000 visiteurs en 2018 ; c'est également celui qui reçoit, avec le Frac d'Île-de-France, le plus de visites scolaires. Le Frac de Bretagne est en deuxième position avec plus de 115 000 visiteurs en 2018.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé les labels « centre d'art contemporain d'intérêt national » et « fond régional d'art contemporain » renforçant ainsi la légitimité des centres d'arts et des Frac en réaffirmant leur rôle de lieux de diffusion et de création sur le territoire. En 2018, 27 centres d'arts ont été labellisés « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

L'art contemporain attire de plus en plus de monde

En 2018, le Palais de Tokyo retrouve sa fréquentation de 2016 avec plus de 419 000 visiteurs. La fréquentation de la galerie du Jeu de Paume, en revanche, après avoir augmenté en 2016 et 2017, baisse à nouveau, avec 278 000 visiteurs en 2018.

La fréquentation du Musée national d'art moderne continue d'augmenter et atteint 3,5 millions d'entrées en 2018 (+ 5 %) (graphique 5). Les collections permanentes attirent plus de monde cette année-là et accueillent près d'1,5 million de visiteurs, soit 18 % de plus que l'année précédente.

Large succès de fréquentation de plusieurs expositions temporaires

Les expositions temporaires des fondations et musées d'art jouent chaque année un rôle majeur dans les flux de fréquentation des sites culturels (tableau 2). Les expositions « *Toutankhamon, Le Trésor du Pharaon* » à la Villette et « *Van Gogh, la nuit étoilée* » à l'Atelier des Lumières affichent des records de fréquentation avec 1,4 million de visiteurs chacune. Le musée d'Orsay s'impose cette année-là avec quatre expositions parmi les dix plus visitées de Paris.

Montants records pour les œuvres d'art et objets de collection adjugés aux ventes aux enchères

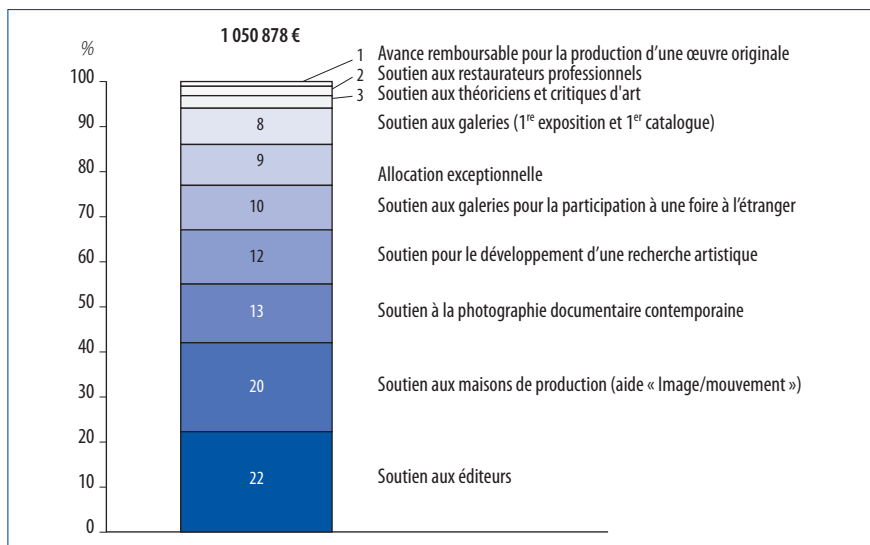
En 2018, le montant total des ventes aux enchères volontaires connaît une baisse de 2,5 % avec un total de 3 millions d'euros. Cette diminution après sept années de progression régulière, marque une inflexion. Si elle contraste avec la progression moyenne du montant adjugé au cours des dix dernières années, le montant des ventes de 2018 reste néanmoins supérieur à ceux des années 2009 à 2016. Le recul du montant des adjudications touche particulièrement le secteur « Art et objets de collection » (- 6 %) qui représente 47 % du montant total (même part que le secteur « Véhicules d'occasion et matériel industriel ») (graphique 6).

Le montant des ventes de toutes les catégories incluses dans le secteur « Art et antiquités » diminue significativement à l'exception de la catégorie « Autres » (art d'Asie, arts premiers, archéologie, etc.) dont le montant des ventes augmente de 22 % par rapport à 2017. À l'inverse, le montant des ventes de mobilier et objets d'Art du XX^e siècle recule de 37 % par rapport à 2017. En 2018, la catégorie « Autres » représente 19 % du total des ventes du secteur alors que celle du « Mobilier et objets d'art du XX^e siècle » ne représente plus que 12 % des ventes de ce secteur. L'art d'après-guerre et contemporain reste en tête avec 26 % du total des ventes du secteur et les tableaux, dessins, sculptures, estampes impressionnistes et modernes en deuxième position avec 21 % des ventes.

Pour en savoir plus

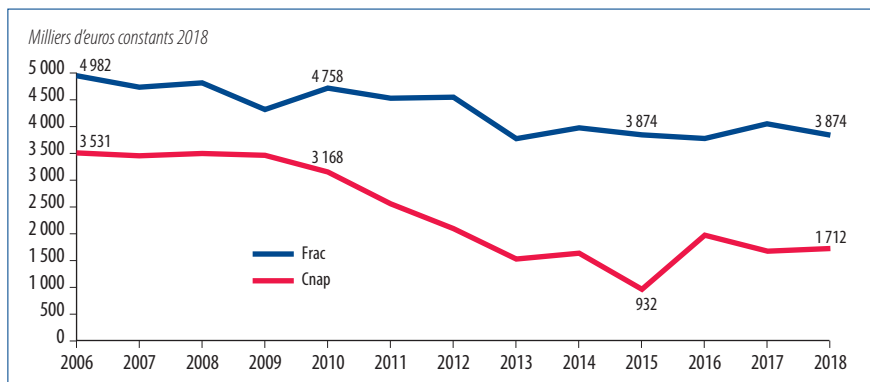
- *Enquête fréquentation des sites culturels parisiens en 2018*, Observatoire économique du tourisme parisien, 2019
- *Rapport d'activité 2018*, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- *Rapport d'activité 2018*, Centre national des arts plastiques

Graphique 1 – Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2018



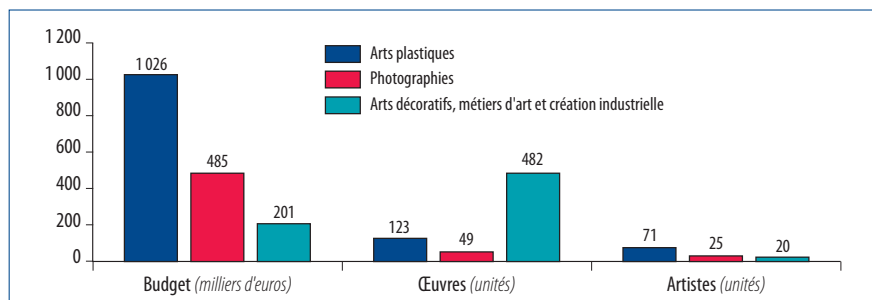
Source : CNAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Évolution des budgets d'acquisition du Cnap et des Frac, 2006-2018



Source : CNAF/DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 3 – Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2018



Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 1 – Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2010-2018

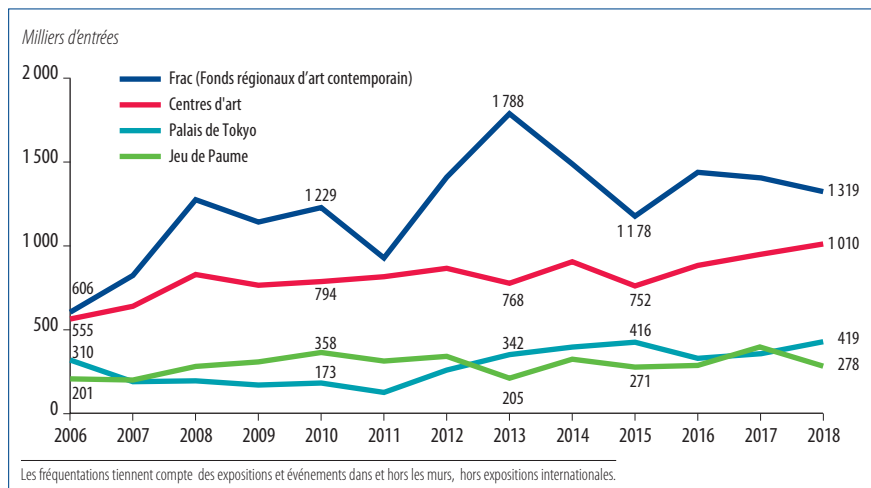
Unités

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	2 244	1 974	1 398	1 844	1 641	1 950	2 410	2 452	1 623
Prêts	1 652	1 474	1 059	1 441	991	1 442	1 795	1 564	1 181
Dépôts	592	500	339	403	650	508	615	888	442
France									
Total	1 935	1 304	1 021	1 526	1 538	1 778	2 030	2 098	1 397
Prêts	1 484	854	706	1 140	889	1 271	1 425	1 229	976
Dépôts	451	450	315	386	649	507	605	869	421
Étranger									
Total	717	670	377	318	203	172	380	354	226
Prêts	574	620	353	301	102	171	370	335	205
Dépôts	143	50	24	17	1	1	10	19	21

Prêts et dépôts des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions. Pour les dépôts de 2011, non compris les prorogations.

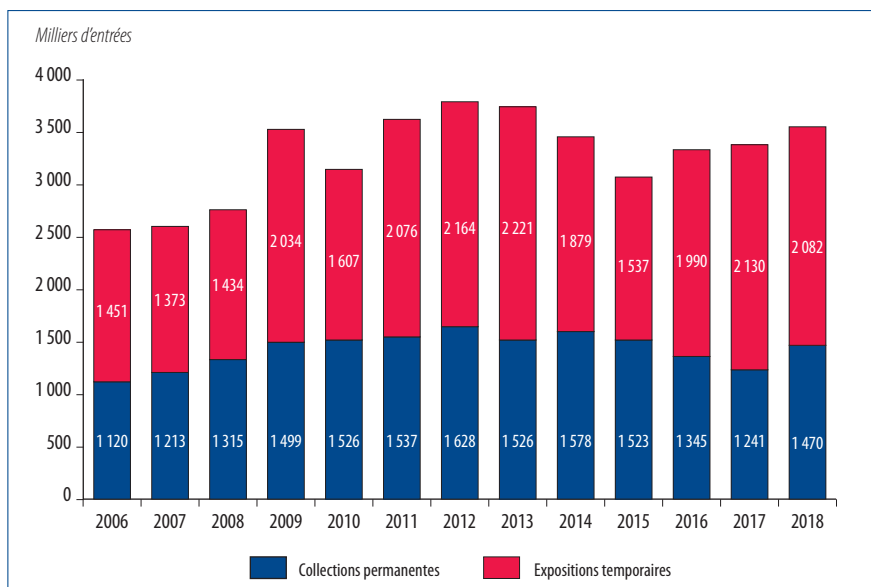
Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 4 – Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2006-2018



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 5 – Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2006-2018

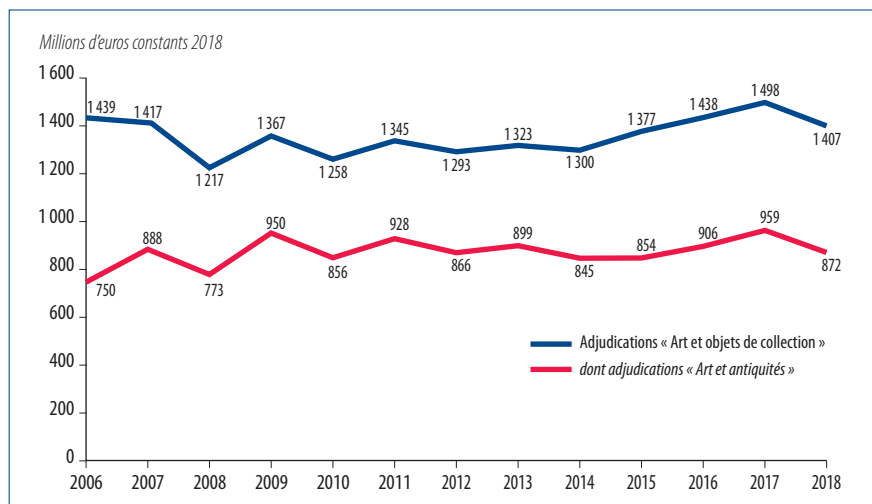


Source : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, rapport d'activité/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Fréquentation des 10 expositions temporaires les plus fréquentées en 2019

Unités

Sites	Expositions	Durée de l'exposition (jours)	Fréquentation
La Villette	Toutankhamon, Le Trésor du Pharaon	211	1 423 170
Atelier des Lumières	Van Gogh, la nuit étoilée	317	1 392 000
Musée du Louvre	Léonard de Vinci	123	1 071 840
Musée d'Orsay	Picasso. Bleu et rose	110	670 667
Cité des sciences et de l'industrie	Corps et sport	446	610 000
Musée d'Orsay	Degas à l'Opéra	117	564 964
Musée d'Orsay	Le modèle noir de Géricault à Matisse	117	500 026
Fondation Louis Vuitton	La collection Courtauld, le parti de l'Impressionnisme	117	482 000
Grand Palais – Galeries nationales	Toulouse-Lautrec. Résolument moderne	110	419 809
Musée d'Orsay	Berthe Morisot	96	413 333

Source : Observatoire économique du tourisme parisien, *Enquête fréquentation des sites culturels parisiens en 2019*/DEPS, Ministère de la Culture, 2020Graphique 6 – Évolution du montant d'adjudication des ventes
« Art et objets de collection », 2006-2018

Source : cvv/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Danse

Le ministère de la Culture mène une politique en faveur de la danse mise en œuvre par la Direction générale de la création artistique (DGCA) qui élabore la réglementation de l'enseignement initial et supérieur, soutient la création et le développement des réseaux de diffusion, notamment par l'implantation de structures permanentes de création et de diffusion (centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, scènes conventionnées...). Il accompagne la structuration des professions et de l'emploi dans ce domaine et traite, à ce titre, des questions sociales, juridiques et fiscales afférentes. Enfin, il contribue au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques en amateur.

Près de 600 étudiants dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture se destinent au métier de danseur

Au cours de l'année universitaire 2018-2019, 590 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture délivrant des diplômes nationaux de danse (tableau 1). Avec 71 % de danseuses au sein des effectifs étudiants, la part de femmes est plus élevée encore que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur Culture (60 %). Près de deux tiers des étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, et 28 % des étudiants préparent le diplôme d'État de professeur de danse. Enfin, près d'un étudiant sur dix prépare un diplôme national de notateur du mouvement (diplôme spécifique délivré par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 2). La part de femmes est la plus élevée parmi les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse où 93 % sont des femmes ; elle est la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur avec deux tiers de femmes. Ces derniers ont en moyenne 18 ans alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 39 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, près d'un quart des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur et près d'un tiers des inscrits au diplôme de notateur du mouvement sont étrangers.

Danseuses et danseurs : une population professionnelle particulièrement jeune et féminine

En 2017, près de 8 400 actifs déclarent exercer à titre principal une profession d'artiste des spectacles, spécialisé dans la danse ou le cirque (code PCS 354D). Parmi eux, on compte 51 % de femmes et 63 % ont moins de 40 ans. 80 % d'entre eux sont salariés dont plus de deux tiers en CDD ou d'autres formes de contrats temporaires et un artiste de la danse ou du cirque sur deux exerce son métier à temps partiel (voir fiche Emploi culturel).

En 2017, selon l'Observatoire prospectif des métiers du spectacle vivant, près de 12 500 artistes ont exercé un emploi de la danse quelle que soit sa durée et la nature juridique du contrat, en tant que danseur (pour 91 % des emplois exercés), chorégraphe (pour 9 % des emplois exercés) ou maître de ballet. Ils constituent une population particulièrement jeune, puisque 61 % d'entre eux ont moins de 35 ans (contre 36 % seulement des artistes dramatiques et 37 % des musiciens par exemple) et un sur cinq est âgé de moins de 26 ans. La surreprésentation féminine (61 %) y est également particulièrement marquée. Le contrat à durée déterminée d'usage constant (CDDU), caractéristique

du régime de l'intermittence (98 % des contrats en 2017), est la forme d'emploi dominante de ces danseurs et danseuses, qui se retrouvent au sein de compagnies chorégraphiques prenant le plus souvent la forme d'associations.

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphiques (CDCN) maillent les territoires

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, 19 centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont répartis dans onze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques. Ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio ou d'associations d'artistes. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Aux côtés de ces centres chorégraphiques nationaux, les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) contribuent également à structurer la scène chorégraphique française dans les territoires, avec la mission spécifique d'assurer un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse. Ces centres ont pour mission de soutenir la création et la recherche, en aidant au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, notamment dans le cadre d'associations d'artistes ou du dispositif de prêt de studio. Ils mettent en œuvre des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui 12 centres de développement chorégraphique nationaux, répartis dans neuf régions françaises, dont deux en Île-de-France.

Une augmentation de la fréquentation des grands établissements parisiens

Deux établissements parisiens dédiés à la danse disposent d'un label national. L'Opéra national de Paris a programmé 14 ballets et 177 représentations chorégraphiques pour la saison 2018-2019, au Palais Garnier et à l'Opéra Bastille. Si le nombre de représentations chorégraphiques est stable, le nombre d'entrées a augmenté de 17 %, passant de 303 000 à 357 000 spectateurs (tableau 3).

Le Théâtre national de Chaillot a une programmation principalement dédiée à la danse depuis 2008. Après une tendance à la baisse du nombre d'entrées depuis la saison 2011-2012, la fréquentation des spectacles progresse depuis 2016 : la saison 2017-2018 enregistre 155 700 entrées soit une augmentation de 38 % en deux saisons (graphique 1).

28 festivals de danse en 2019 sur l'ensemble du territoire national

Dressé par le ministère de la Culture, en lien avec les acteurs qui les soutiennent et les organisent, le *Panorama des festivals* permet de repérer 28 événements chorégraphiques en France en 2019. L'Île-de-France comptabilise six festivals de danse, suivie par l'Occitanie qui en compte quatre. Quinze de ces 28 festivals concernent la danse contemporaine, trois la danse urbaine dont *Break Storming* créé en 2019 à Châlon-sur-Saône, les dix autres offrant un programme de jazz, de danses du monde et traditionnelles ou multidisciplinaires.

5 000 spectacles ont été diffusés en France entre 2011 et 2015

D'après l'Office national de diffusion artistique (Onda), près de 5 000 spectacles de danse ont fait l'objet d'une perception de droits d'auteurs par la SACD entre 2011 et 2015. Le nombre annuel moyen de spectacles au cours de la période est stable, autour de 1 700. L'Onda met en avant des inégalités de diffusion parmi ces spectacles. En effet, les 50 spectacles les plus diffusés entre 2011 et 2015 représentent 1 % de l'ensemble des spectacles, pourtant ils totalisent de 91 à 282 représentations soit 15 % du total des représentations. Parmi ces spectacles les plus diffusés, 32 s'adressaient à l'enfance et la jeunesse ce qui souligne leur succès : le nombre moyen de représentations en France par spectacle a été de 33 pour la catégorie enfance et jeunesse et de 7 pour les autres spectacles sur la période.

Par ailleurs, la famille esthétique dominante des spectacles jeunesse est, pour 94 % d'entre eux, le contemporain. Cette esthétique est prépondérante sur la période où 76 % des spectacles diffusés en France proposaient une esthétique contemporaine. Cependant on observe une baisse de cette prépondérance au cours de la période au profit de la danse hip-hop.

En 2018, les trois régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes ont concentré 48 % des représentations chorégraphiques en France.

Le Centre national de la danse (CND) accompagne les professionnels

Le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public implanté sur deux sites, en Île-de-France à Pantin et à Lyon, ce qui assure la continuité de son rôle dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2018, 1 040 professionnels ont suivi 2 840 heures de formation, soit 210 danseurs de plus qu'en 2017. Cette même année, 900 danseurs ont profité de 570 heures d'entraînement régulier. De plus, 540 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio grâce au CND, soit près de 100 compagnies de plus qu'en 2017 (tableau 4).

Enfin, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique en vue du développement de la culture chorégraphique, avec des programmes d'éducation artistique et une politique d'expositions et de publications autour de la Cinémathèque de la danse et d'une médiathèque spécialisée riche de près de 109 000 références en 2018. Le portail documentaire de la médiathèque compte plus de 124 000 visites en 2018. En mars 2018, une nouvelle version du projet numeridanse.tv a été mise en ligne. Le site compte maintenant plus de 3 100 titres et propose de nombreuses ressources éditorialisées. De plus, deux nouveaux espaces dédiés aux créations web et au jeune public sont aussi proposés aux utilisateurs.

Une augmentation des aides aux compagnies chorégraphiques depuis 2016

Les compagnies chorégraphiques peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle ; l'aide à la structuration permet quant à elle de soutenir sur deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Des compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire. Depuis 2016, les compagnies et ensembles à rayonnement national et international peuvent obtenir un conventionnement de 4 ans. Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies chorégraphiques ont représenté 8,7 millions d'euros en 2018 soit une légère baisse de 4 % en euros (graphique 2). En 2018, 267 aides ont été attribuées, dont 122 aides aux projets, 82 aides aux compagnies, un peu moins de 48 aides aux compagnies conventionnées, et 15 aides aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international.

Pour en savoir plus

- *Panorama des festivals*, <http://www.culture.gouv.fr/Panorama-des-festivals>
- Observatoire des métiers du spectacle vivant, tableau de bord statistique, *Les Employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant*, 2017
- *La diffusion de la danse en France de 2011 à 2017*, Office national de la diffusion artistique (Onda)

Tableau 1 – Effectifs des formations en danse de l'enseignement supérieur Culture délivrant des diplômes nationaux de danse, 2018-2019

Unités

	Effectifs 2018-2019
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	137
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	113
École de danse de l'Opéra national de Paris	62
École supérieure de danse de Cannes-Marseille Rosella-Hightower – Cannes Mougins	49
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le pont supérieur » – Nantes	46
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	37
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	36
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	27
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	27
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	25
École supérieure musique et danse Nord de France	23
Centre international de danse de Marseille	8
Centre national de la danse (Pantin)	<i>n.d.</i>
Total	590

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Caractéristiques des étudiants en danse de l'enseignement supérieur Culture délivrant des diplômes nationaux de danse, 2018-2019

Unités

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	163	28	152	93	8	5	24
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	21	4	15	71	2	10	39
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	350	59	205	59	82	23	18
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	56	9	44	79	16	29	32
Total	590	100	416	71	108	18	22

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2020

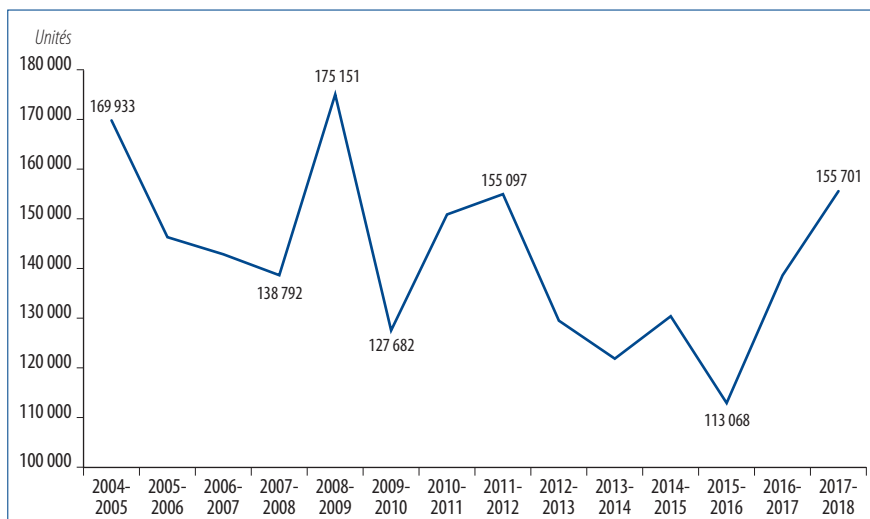
Tableau 3 – Activités de l'Opéra national de Paris (Palais Garnier et Opéra Bastille), 2017-2019

Unités

	2017-2018	2018-2019
Nombre de spectacles	34	37
<i>dont ballets</i>	13	14
Nombre de représentations	355	513
<i>dont représentations chorégraphiques</i>	173	177
Nombre d'entrées	812 305	880 182
<i>dont représentations chorégraphiques</i>	303 268	356 962
Emplois (en ETP)	1 878	1 882
<i>dont artistiques</i>	727	723
<i>dont techniques</i>	816	821
<i>dont administratifs</i>	335	338

Source : rapport d'activité de l'Opéra national de Paris/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 1 – Évolution du nombre d'entrées du théâtre national de la danse, Chaillot, 2004-2018



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

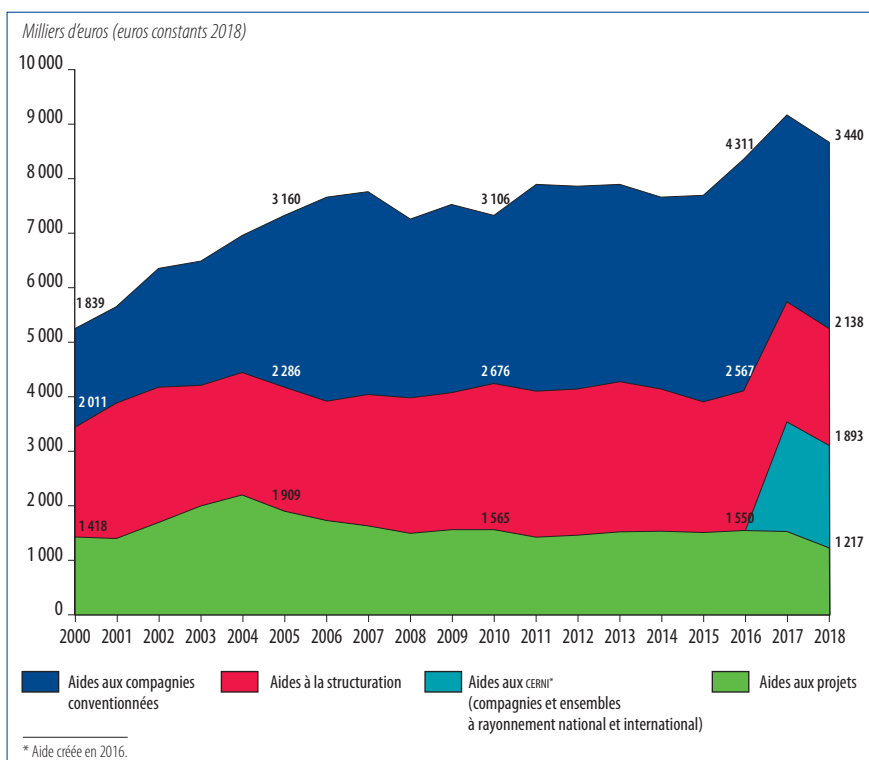
Tableau 4 – Activités du Centre national de la danse, 2011-2018

Unités et %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018 (%)	Évolution 2011/2018 (%)
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 601	2 919	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	- 12	- 21
Nombre de stagiaires	422	428	427	386	928	821	824	1 038	26	146
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches	913	861	819	808	741	680	593	567	- 4	- 38
Nombre de stagiaires	1 332	895	898	964	1 023	859	874	896	3	- 33
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	241	409	445	472	489	448	438	536	22	122

Source : Centre national de la danse/DPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Aides à la création chorégraphique, 2000-2018



Source : DGCA/DPS, Ministère de la Culture, 2020

Spectacles musicaux

Les spectacles de variétés et de musiques actuelles : un secteur en croissance continue depuis dix ans

Publiées jusque fin 2018 par le Centre national de la chanson, des variétés¹ et du jazz, organisme collecteur de la taxe fiscale affectée sur les spectacles de variétés¹ doté d'une mission d'observation, les données relatives à la diffusion et à la fréquentation des spectacles de variétés et de musiques actuelles permettent de mesurer la forte croissance du secteur au cours de la dernière décennie. En 2017, avec 4 300 structures déclarantes différentes, le nombre de lieux accueillant des spectacles de variétés a presque doublé en dix ans (+ 80 % par rapport 2007). Le nombre de représentations des spectacles relevant de la taxe a lui aussi considérablement augmenté en une décennie, passant de 39 600 en 2007 à 73 000 en 2017 (+ 84 %). Cette hausse du nombre de représentations est d'abord portée par les spectacles payants (+ 91 %) plutôt que par les représentations à entrées gratuites, néanmoins en progression (+ 44 %) (tableau 1). Avec 28,7 millions d'entrées payantes en 2017 contre 17 millions dix ans plus tôt, la fréquentation des spectacles a progressé de 69 % (tableau 2). Les recettes de billetterie et contrats de cession (hors taxe) affichent une augmentation de 74 % (euros constants) au cours de la période (graphique 1).

Une croissance portée par toutes les catégories de spectacles de variétés et de musiques actuelles

En 2017, les concerts de musiques actuelles, toutes esthétiques confondues, concentrent 52 % des représentations, 71 % des entrées payantes des concerts et 70 % des recettes de l'ensemble des spectacles relevant du champ de perception de la taxe du *CNV*. Entre 2007 et 2017, le nombre de concerts de musiques actuelles a augmenté de 47 %, leur fréquentation de 72 % et leurs recettes, en euros constants, de 62 % (tableau 3).

La croissance du secteur a également été portée par les autres spectacles relevant de la taxe du *CNV*. Si, en 2017, les cabarets et revues ne concentrent que 10 % des représentations, 6 % de la fréquentation et 10 % des recettes, leur progression a été extrêmement forte entre 2009 (première année de prise en compte de ces spectacles par le *CNV*) et 2017 : leur offre a été multipliée par 4,8, leur fréquentation par près de 3 et leurs recettes (en euros constants) par 2,5.

La progression des spectacles d'humour a elle aussi été remarquable, avec une offre et une fréquentation multipliées par deux en une décennie, suivies d'une progression des recettes de 58 % (euros constants). En 2017, les spectacles d'humour représentent plus du quart (28 %) des représentations des spectacles relevant du champ de perception du *CNV*, 13 % de leur fréquentation et 10 % de leurs recettes (euros constants).

1. Le décret n° 2004-117 du 4 février 2004, qui vient compléter l'article 76 de la loi de finances rectificative du 13 décembre 2003, définit un spectacle de variétés comme suit : tours de chant, concerts et spectacles de jazz, de rock, de musique traditionnelle, du monde ou de musique électronique, les spectacles ne comportant pas de continuité de composition dramatique autour d'un thème central et s'analysant comme une suite de tableaux de genres variés tels que sketches, chansons, danses ou attractions visuelles, les spectacles d'illusionnistes, les spectacles aquatiques ou sur glace.

L'offre des comédies musicales relevant de la taxe du CNV a quant à elle augmenté de 83 % au cours de la décennie, avec une fréquentation en hausse de 23 % et des recettes en hausse de 15 % (euros constants). En 2017, les comédies musicales concentrent 3 % des représentations de spectacles musicaux et de variétés, 5 % de leur fréquentation et 6 % de leurs recettes.

Une offre de concerts de musiques actuelles dominée par la chanson, le jazz et le pop-rock

En 2017, sur les 33 900 concerts de variétés et de musiques actuelles déclarés au CNV, 70 % sont des concerts de chanson, de jazz et de musiques improvisées ou de pop, rock et assimilés, ces trois catégories de concerts ayant chacune un poids similaire. Les concerts de rap, reggae et assimilés, ainsi que les concerts de musiques électroniques et ceux de musiques du monde représentent une part équivalente des concerts de musiques actuelles en 2017, soit près de 10 % pour chaque esthétique.

Néanmoins, l'évolution de l'offre depuis une décennie fait apparaître une dynamique plus favorable aux musiques électroniques dont l'offre de concert a été multipliée par 4, au jazz, blues et aux musiques improvisées, ainsi qu'au rap, hip-hop et reggae, dont l'offre a doublé. La progression est moindre pour le genre pop, rock et assimilés (+ 44 %), elle est plus faible encore pour les concerts de musiques du monde (+ 28 %). La dynamique est même négative pour les concerts de chanson, qui accusent une chute de 5 % entre 2007 et 2017, en passant de 8 700 à 8 200 concerts (tableau 4).

Une fréquentation toujours élevée des concerts de pop, rock et de chanson

L'observation de la fréquentation, mesurée au nombre d'entrées payantes des concerts de variétés et de musiques actuelles fait apparaître d'autres réalités. Si, en termes de fréquentation, ce sont ici aussi le pop, le rock et les genres assimilés puis la chanson qui concentrent plus de la moitié des entrées (respectivement 29 % et 26 % des entrées), le jazz et les musiques improvisées ne représentent que 9 % des entrées, contre 24 % des représentations. Les musiques électroniques, avec 14 % des entrées en 2017, ainsi que le rap, le reggae et les genres assimilés (14 % des entrées en 2017) concentrent davantage d'entrées que le jazz.

Au cours de la dernière décennie, ce sont les concerts de musiques électroniques (avec un nombre d'entrées multiplié par 8,5 entre 2007 et 2017) et les concerts de rap, reggae et assimilés (avec un nombre d'entrées multiplié par 4) qui ont bénéficié d'une hausse significative de la fréquentation. Celle-ci a également profité aux concerts de jazz, de blues et de musiques improvisées et aux concerts de pop, rock et assimilés (respectivement + 87 % et + 85 %) et, dans une moindre mesure, aux musiques du monde (+ 78 %). Alors qu'ils rassemblent plus du quart des entrées en 2017, les concerts de chanson accusent une baisse de leur fréquentation au cours de la décennie (- 7 % depuis 2007) (tableau 5).

Plus de deux tiers des recettes sont réalisées par les concerts de chanson et de pop, rock et autres genres assimilés

En 2017, les concerts de pop, rock et assimilés et ceux de chanson concentrent 68 % des recettes de billetterie hors taxe des concerts de musiques actuelles à entrée payante (respectivement 36 % et 32 % des recettes). Les concerts de rap, reggae et assimilés représentent 11 % des recettes, les musiques électroniques 10 %. En termes d'évolution au cours de la décennie, certaines esthétiques musicales enregistrent des évolutions spectaculaires : les recettes de billetterie des concerts de musiques électroniques ont été multipliées par 9, celles des concerts de rap, reggae et autres genres assimilés, multipliées par 5, et celles des concerts de pop, rock et genres assimilés, ont doublé. Si elle est moindre, la progression est néanmoins significative pour les recettes des concerts de musiques du monde (+ 82 %) et celles des concerts de jazz et musiques improvisées (+ 77 %). En revanche, elle est négative pour les concerts de chanson,

dont les recettes en euros constants baissent de 9 % en dix ans, un recul à rapprocher d'une moindre fréquentation (- 7 %) (tableau 6).

Les concerts de chanson en perte de vitesse au cours de la dernière décennie

En 2017, les concerts de chanson occupent une place prépondérante dans l'offre de concerts de musiques actuelles (24 %), leur fréquentation (26 %) et les recettes de billetterie (32 %). Néanmoins, l'offre de ces concerts a baissé en dix ans (- 473 concerts par an entre 2007 et 2017), de même que leur fréquentation (près de 37 000 entrées de moins en 2017 qu'en 2007) et leurs recettes (- 20 millions en euros constants entre 2007 et 2017). Ces concerts ont pu souffrir d'un effet de substitution au profit des comédies musicales.

Une forte hausse des recettes pour les concerts de pop, rock et assimilés ainsi que pour ceux de rap, reggae et assimilés

Les concerts de pop, rock et assimilés et de rap, reggae et assimilés présentent une autre dynamique au cours de la dernière décennie. La progression plus forte des recettes (multipliées par 2 pour le pop, rock et genres assimilés et par 5 pour le rap, reggae et assimilés) que du nombre de concerts (respectivement + 44 % et + 91 %) et, dans une moindre mesure, de la fréquentation, s'explique par une programmation dans des salles de concert de plus grandes jauges, notamment pour les concerts de rap, reggae et assimilés, ainsi que par un prix moyen d'entrée en hausse.

Le jazz : une offre plus accrue que la fréquentation, avec un prix moyen du billet en baisse

L'évolution du jazz entre 2007 et 2017 est tout autre : avec le doublement du nombre de représentations, une augmentation de la fréquentation de 87 % et des recettes de 78 %, l'offre de concerts de jazz s'est développée mais pas autant que la fréquentation, ce qui pourrait s'expliquer soit par un taux de remplissage plus faible des salles, soit par une offre s'étant développée dans des salles aux jauges plus réduites. La progression plus faible des recettes par rapport à celle de la fréquentation indique quant à elle une baisse du prix moyen du billet d'entrée aux concerts de jazz sur la dernière décennie, en euros constants.

Musiques électroniques et musiques du monde : une forte hausse de la fréquentation, pour un prix moyen du billet stable

Enfin, les évolutions constatées pour les concerts de musiques électroniques et ceux de musiques du monde sont similaires. Au cours de la période 2007-2017, à l'augmentation de l'offre de concerts (multipliée par 4 pour les musiques électroniques, en progression de 28 % pour les musiques du monde) répond une hausse encore plus forte de la fréquentation (respectivement $\times 8$ et + 78 %), qui s'explique par l'accès à des jauges plus importantes pour ces esthétiques musicales et par un taux de remplissage plus important des salles. Les évolutions similaires de la fréquentation et des recettes pour ces deux genres musicaux indiquent que le prix moyen d'une place en euros constants a été stable sur la période.

Une reconfiguration des concerts en une décennie, en faveur des musiques électroniques, du rap, reggae et assimilés

Ces évolutions depuis 2007 font apparaître une reconfiguration de l'économie des concerts de musiques actuelles selon leur genre. Si la fréquentation des concerts de pop, rock et genres assimilés, de jazz et de musiques improvisées et de musiques du monde reste relativement stable, la part des concerts de chanson dans l'offre de concerts recule en revanche (- 22 %), ainsi que leurs recettes de billetterie (- 25 %). Ce recul des concerts de chanson s'est principalement effectué au bénéfice des concerts de musiques électroniques et de rap, reggae et assimilés, qui

voient leur part au sein du nombre total de concerts augmenter au cours de la décennie (respectivement 7 % et 2 %). Leur part dans la fréquentation des concerts a quant à elle augmenté davantage encore (respectivement 11 % et 8 %), de même que la part qu'ils représentent dans les recettes des concerts de musiques actuelles, respectivement 8 % et 7 % (tableau 7).

Une estimation de la progression des festivals durant la dernière décennie

En 2017, les festivals ont concentré 15 % des représentations payantes et 25 % des entrées des spectacles relevant de la taxe perçue par le CNV. En dix ans, la part des représentations de festivals a progressé de cinq points, celle de la fréquentation payante, de 9 points. Le nombre de représentations de spectacles dans un cadre festivalier aurait ainsi été multiplié par 2,5 entre 2007 et 2017, passant de 4 000 à 10 000, et la fréquentation de 2,7 millions d'entrées à 7,1 millions.

Une fréquentation des spectacles lyriques et musicaux en progression dans les maisons d'opéras membres de la Réunion des opéras de France

En 2017, 22 maisons d'opéra membres de la Réunion des opéras de France ont proposé 2 484 représentations. Elles se répartissent équitablement entre spectacles lyriques et spectacles musicaux (944 représentations pour chaque catégorie de spectacles). Entre 2016 et 2017 et à périmètre constant, l'offre de spectacles lyriques a progressé de 15 % et celle des spectacles musicaux de 6 %. Ces maisons d'opéra affichent un total de 996 700 entrées pour les spectacles lyriques et 494 000 entrées pour les spectacles musicaux. Ces chiffres, à périmètre constant, sont en évolution positive entre 2016 et 2017 : + 13 % d'entrées pour les spectacles lyriques, + 4 % pour les spectacles musicaux. Ce sont les entrées exonérées qui ont le plus progressé : + 30 % pour celles des spectacles lyriques, + 18 % pour celles des spectacles musicaux (tableau 8).

Parmi les membres de la ROF, l'Opéra national de Paris concentre un quart de l'offre de spectacles lyriques et près de la moitié (47 %) des entrées payantes. Sur le territoire francilien, l'Opéra national de Paris a concentré entre 2011 et 2016 près de 30 % des représentations de spectacles lyriques. On compte sur la même période 237 autres lieux de diffusion de spectacles lyriques en Île-de-France.

En application de l'article 48 de la loi n° 2016-925 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le système d'information billetterie (Sibil) a été mis en place le 1^{er} juillet 2018 par le ministère de la Culture. Encadré par le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants et généralisé à l'ensemble des structures du spectacle vivant à partir du 1^{er} avril 2020, il permettra de disposer de données sur l'ensemble des lieux de diffusion des spectacles musicaux, toutes esthétiques confondues.

Création du Centre national de la musique, un nouvel établissement public chargé du soutien à l'ensemble de la filière musicale

Le décret d'application n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique (CNM) vient officialiser la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial inscrit dans la loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019. Le Centre national de la musique a été constitué à partir de cinq organisations préexistantes : le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) qui collectait la taxe sur les spectacles de variétés (décret n° 2004-117 du 4 février 2004), le Fonds pour la création musicale (FCM), le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (Irma), le Bureau export de la musique française (Burex) et le Club action des labels et des disquaires indépendants français (Calif). Créé le 1^{er} janvier 2020, le Centre national de la musique se voit doté d'un budget de 50 millions d'euros en loi de finances initiales pour 2020 et notamment d'une mission d'observation de la filière musicale, jusqu'alors assurée par le CNV pour le champ des spectacles de variétés.

Pour en savoir plus

- Arcadi, « Le théâtre lyrique en Île-de-France de 2011 à 2016. Diffusion, productions et acteurs », *Cultures en Île-de-France*, n° 7, décembre 2018
- Centre national des variétés et du jazz, *La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2017. Statistiques commentées et éléments d'évolution 2016-2017*, septembre 2018
- *Éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2007*
- *Statistiques commentées et éléments d'évolution 2006-2007*, septembre 2008
- ROF/OPC, *Observation sur l'art lyrique en France. Note de synthèse*, avril 2019

Tableau 1 – Représentations des spectacles de variétés et de musiques actuelles, 2007-2017

Unités

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	39 640	40 317	40 496	44 860	50 868	55 608	58 376	62 366	64 716	70 269	73 056
Représentations à entrées payantes	34 331	34 094	34 963	38 813	43 693	48 415	51 083	55 436	58 216	63 339	65 420
Représentations à entrées gratuites	5 309	6 223	5 533	6 047	7 175	7 193	7 293	6 930	6 500	6 930	7 636

Note : en 2009, le champ de la perception de la taxe a été élargi aux cabarets et revues.

Source : CNV/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Entrées des spectacles de variétés et de musiques actuelles à entrées payantes, 2007-2017

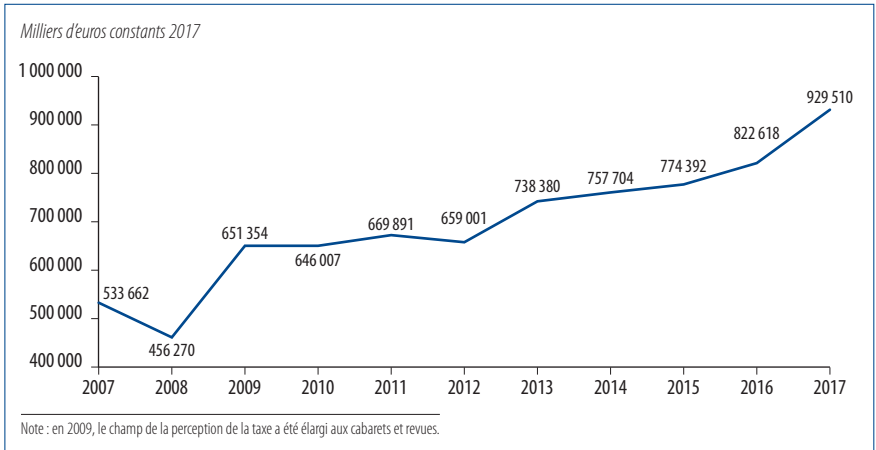
Milliers d'unités

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Entrées des représentations à entrées payantes	16 965	16 029	19 415	20 441	21 713	21 401	23 267	25 256	25 308	26 675	28 691
Entrées payantes	15 503	14 593	17 894	18 804	19 980	19 752	21 397	23 216	23 187	24 368	26 399
Entrées exonérées	1 462	1 435	1 522	1 638	1 733	1 648	1 870	2 040	2 121	2 307	2 292

Note : en 2009, le champ de la perception de la taxe a été élargi aux cabarets et revues.

Source : CNV/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 1 – Recettes de billetterie (HT) et contrats de cession (HT) des spectacles de variétés et de musiques actuelles, 2007-2017



Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 3 – Diffusion des spectacles à entrée payante relevant de la taxe du cnv selon leur type, 2007-2017

Unités, milliers et millions d'euros (euros constants 2017)

	2007			2017		
	Représentations (Unités)	Entrées payantes (Milliers)	Recettes (HT) (Millions d'euros, en euros constants 2017)	Représentations (Unités)	Entrées payantes (Milliers)	Recettes (HT) (Millions d'euros, en euros constants 2017)
Concerts de musiques actuelles	23 032	11 858	400	33 941	20 467	648
Comédies musicales	1 201	1 113	45	2 202	1 373	52
Cabarets revues	1 354*	548*	36*	6 605	1 598	92
Humour	8 902	1 728	57	18 255	3 587	90
Autres spectacles (non ventilés)	1 196	804	32	4 417	1 668	48

* 2009 pour les cabarets et revues, première année de perception de la taxe pour cette catégorie de spectacle

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 4 – Représentations des concerts de musiques actuelles à entrées payantes par genre, 2007-2017

Unités

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013**	2014	2015	2016	2017
Ensemble*	23 032	22 681	22 829	24 278	27 209	28 019	///	29 755	30 878	32 790	33 941
Jazz, blues et musiques improvisées	4 016	4 712	4 406	4 762	5 872	6 629	///	7 547	7 577	7 874	8 199
Chanson	8 667	7 968	8 117	8 172	9 000	8 692	///	7 185	7 305	8 196	8 194
Pop, rock et genres assimilés	5 295	5 099	4 944	5 679	6 069	6 221	///	7 144	7 454	7 612	7 632
Musiques électroniques	907	792	1 076	1 379	1 557	1 753	///	2 697	2 839	3 259	3 693
Musiques du monde	2 696	2 693	2 771	2 663	2 922	2 905	///	2 964	3 279	3 437	3 449
Rap, hip-hop, reggae et genres assimilés	1 451	1 417	1 515	1 623	1 789	1 819	///	2 218	2 424	2 412	2 774

* Hors spectacles relevant de la taxe du CIR qui ne sont pas des concerts : comédies musicales, spectacles d'humour, cabarets et revues et autres spectacles (spectacles sur glace, aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles).
** Données non disponibles pour l'année 2013.

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 5 – Entrées payantes des concerts de musiques actuelles à entrées payantes par genre, 2007-2017

Milliers d'unités

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013**	2014	2015	2016	2017
Ensemble*	11 858	11 052	12 961	13 405	13 666	13 254	///	14 501	15 330	17 740	20 467
Pop, rock et genres assimilés	3 205	3 253	3 772	4 866	4 276	4 242	///	4 722	4 235	5 502	5 942
Chanson	5 726	4 275	5 869	4 815	4 825	3 915	///	4 072	4 205	4 480	5 354
Musiques électroniques	348	344	507	692	757	1 041	///	1 646	2 282	2 789	2 957
Rap, reggae et genres assimilés	724	1 037	813	961	1 450	1 564	///	1 778	1 888	1 776	2 820
Jazz, blues et musiques improvisées	1 035	1 186	1 095	1 177	1 275	1 437	///	1 491	1 585	1 874	1 932
Musiques du monde	820	957	905	894	1 083	1 055	///	792	1 135	1 319	1 462

* Hors spectacles relevant de la taxe du CIR qui ne sont pas des concerts : comédies musicales, spectacles d'humour, cabarets et revues et autres spectacles (spectacles sur glace, aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles).
** Données non disponibles pour l'année 2013.

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 6 – Recettes de billetterie hors taxe des concerts de musiques actuelles à entrées payantes par genre, 2007-2017

Millions d'euros, euros constants 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013**	2014	2015	2016	2017
Ensemble*	400	338	459	428	431	414	///	431	475	515	648
Pop, rock et genres assimilés	112	117	148	176	149	159	///	158	144	188	236
Chanson	227	139	242	161	174	136	///	142	166	160	206
Rap, reggae et genres assimilés	16	29	19	28	46	42	///	47	53	45	74
Musiques électroniques	7	8	9	18	15	23	///	34	54	56	63
Jazz, blues et musiques improvisées	23	26	23	27	29	33	///	34	37	40	40
Musiques du monde	16	19	19	17	20	21	///	15	22	26	28

* Hors spectacles relevant de la taxe du civ qui ne sont pas des concerts : comédies musicales, spectacles d'humour, cabarets et revues et autres spectacles (spectacles sur glace, aquatiques, illusionnistes, attractions visuelles).

** Données non disponibles pour l'année 2013.

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 7 – Part de l'offre de concerts, de la fréquentation et des recettes des concerts de musiques actuelles selon leur genre, 2007 et 2017

En %

	2007			2017		
	Part de l'offre de concerts	Part de la fréquentation	Part des recettes	Part de l'offre de concerts	Part de la fréquentation	Part des recettes
Chanson	38	48	57	24	26	32
Jazz et musiques improvisées	17	9	6	24	9	6
Musiques du monde	12	7	4	10	7	4
Musiques électroniques	4	3	2	11	14	10
Pop-rock et genres assimilés	23	27	28	22	29	36
Rap - hip-hop - reggae et genres assimilés	6	6	4	8	14	11

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 8 – Entrées des spectacles lyriques et musicaux payants des opéras membres de la Réunion des opéras de France, 2016-2017

Unités

	2016	2017
Lyriques	885 758	996 724
- payants	830 142	924 650
- exonérés	55 616	72 074
Musicaux	474 741	494 010
- payants	427 513	438 378
- exonérés	47 228	55 632
<i>Opéras concernés</i>	22	22

Source : Réunion des opéras de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020